

Certu  
Centre d'Études  
sur les réseaux,  
les transports,  
l'urbanisme et  
les constructions  
publiques

9, rue Juliette  
Récamier  
69456 Lyon  
Cedex 06

Tél. : 04 72 74  
58 00

Fax. : 04 72 74  
59 00

[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## Fiche générale sur les cartes de bruit

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et transposée en France par les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'Environnement et l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, impose la réalisation de cartes de bruit pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Afin d'aider les collectivités en charge de la réalisation de ces cartes, le Certu a publié en 2006 un guide méthodologique « Comment réaliser les cartes de bruit stratégiques en agglomération ». Les présentes fiches s'appuient sur les retours d'expérience collectés depuis sa parution. Elles visent à compléter et enrichir ce guide, en particulier pour les autorités compétentes des agglomérations. Mais le contenu de ces fiches peut aussi être utilisé pour certains sujets pour la réalisation des cartes de bruit des grandes infrastructures de transports.

Ces fiches ont été élaborées par un groupe de travail piloté par N.Fürst (Certu) et réunissant B.Vincent (Acoucté), F.Mieticki et D.Guérin (Bruit Paris), J.Saurat (Certu), B.Miège et X.Only (Cete de Lyon), J.Larivé (DPPR/Mission Bruit) et C.Lamouroux-Kuhn (LRPC de Strasbourg). Elles n'auraient pu voir le jour sans la matière fournie par plusieurs collectivités locales, que le groupe de travail tient particulièrement à remercier pour la mise à disposition de documents et de données.

Liste des fiches actuellement disponibles ou à paraître:

Fiche n° 1: Conseils pour la rédaction d'un cahier des charges

Fiche n° 2: Quels bâtiments sensibles prendre en compte?

Fiche n° 3: Comment estimer la population exposée?

Fiche n° 4: Organisation des territoires et des compétences

Fiche n° 5: Quel montage administratif possible entre autorités compétentes ?

Fiche n° 6: Comment traiter la multi-exposition route, fer, aérien, industrie?

Fiche n° 7: Quelques pistes pour enrichir la cartographie sonore et intégrer des éléments plus qualitatifs

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[1] Guide méthodologique « Comment réaliser les cartes de bruit stratégiques en agglomération », Certu, décembre 2006, 20€

[2] Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 pour l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement

[3] Article L572-1 à L572-11 du code de l'Environnement

[4] Article R572-1 à R572-11 du code de l'Environnement reprenant le Décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement

[5] Arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement

### POUR DES QUESTIONS SUR...

- les travaux du groupe de travail : Certu - N.Fürst - 04 72 74 59 08 - [nathalie.furst@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nathalie.furst@developpement-durable.gouv.fr)

Certu 2008/  
XX



© Certu 2007

La reproduction totale du document est libre de droit.

En cas de reproduction partielle, l'accord préalable du Certu devra être demandé.